



# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le conseil a étudié et adopté le *Règlement numéro 2018-562 modifiant le Règlement numéro 2012-490 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*. Ce règlement a pour objet d'assujettir certains employés de la Municipalité du Canton de Shefford à des restrictions quant aux fonctions qu'ils pourront occuper dans les 12 mois suivant leur fin d'emploi.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé à l'adresse suivante : 245, chemin Picard, Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD, ce 5 OCTOBRE 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

**Sylvie Gougeon**